

Coqueluche



Mise à jour
04/11/2024

Autres dénominations
Bordetella Pertussis / Parapertussis

Informations relatives à
CHUV / Pédiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux

Bordetella pertussis ou parapertussis

Réservoir

Personnes infectées, y compris adultes présentant une forme clinique atypique (sans accès de toux)

Mode de transmission



par des particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie, etc.



ce type de transmission se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source



les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur (gouttelettes > mains > yeux ou bouche)

Période d'incubation

7 à 10 jours (extrêmes 5 à 21 jours)

Durée d'infectiosité

Infectiosité maximale lors de la phase catarrhale initiale. Par la suite, diminution progressive de l'infectiosité qui devient négligeable 3 semaines après le début de la phase paroxystique, même si persistance des symptômes.

En présence d'un traitement antibiotique efficace, jusqu'à 5 jours après le début du traitement.

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Hospitalisation :



Mesures Additionnelles Gouttelettes



Voir fiche ci-dessous

Ambulatoire interventionnel :



Mesures Additionnelles Gouttelettes



Voir tableau synthétique [secteurs ambulatoires interventionnels](#)

Ambulatoire non interventionnel :



Précautions Standard



Voir tableau synthétique [secteurs ambulatoires non interventionnels](#)

Placement



Chambre individuelle



Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe)

Durée des mesures



Jusqu'à l'arrêt d'un traitement efficace



Pour les cas suspects et qui n'ont pas reçu de traitement antibiotique, maintien des Mesures Additionnelles jusqu'à la fin de la toux, au maximum 3 semaines après le début de la phase paroxystique

Signalétique



Affiche A3 pour les visiteurs et affiche "entrée Mesures Additionnelles" sur la porte à l'extérieur de la chambre



Chariot d'isolement avec surblouses + masques de soins devant la chambre



Affiche "sortie Mesures Additionnelles" sur la porte à l'intérieur de la chambre



Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport



Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif rouge le périmètre d'isolement



Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat

Suivi microbiologique



Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCi

Soins de base



En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

Matériel de soins



Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Privilégier le matériel à usage unique

Transport



Masque de soins pour le patient et le transporteur



Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains



Si transfert en chaise, y suspendre la plaquette de la potence du lit



Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient et le transporteur



Limitier les déplacements aux besoins essentiels

Circulation

Sorties hors de la chambre :



Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels.
Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties au
BH 08 ou à l'extérieur



Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections
changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies,
désinfection des mains



Le fauteuil du patient ou tout autre dispositif est désinfecté au moyen d'une
lingette imprégnée d'alcool ou de détergent/désinfectant avant la sortie de la
chambre



Masque de soins pour le patient et le soignant



Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient



Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient

Visiteurs



Port d'un masque de soins



Désinfection des mains en sortant de la chambre



Surblouse seulement si participation aux soins

Transfert/Sortie

- Avertir le service/l'établissement de soins de destination
-

Autre

- Les personnes malades ne doivent pas avoir de contact avec des nourrissons et des jeunes enfants non vaccinés :
 - Pendant 5 jours si ces personnes sont sous traitement antibiotique
 - Jusqu'à 3 semaines après le début de la phase paroxystique en l'absence de traitement antibiotique
-

Mesures en cas d'épidémie

- Cohortage possible lors d'épidémie
 - Se référer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV
-

Prise en charge des personnes contacts

Mesures

- Enquête d'entourage et prophylaxie post-expositionnelle selon recommandation de l'unité HPCi-CHUV
-

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains



Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection



Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Masque de soins



Oui, masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient

lunettes de protection

- > Non en systématique
 - > A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)
-

Mesures complémentaires

- > Prophylaxie post-expositionnelle recommandée dans certains cas. Se référer à la médecine du personnel.

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

- > Utiliser le détergent/désinfectant usuel

A la levée des Mesures Additionnelles :

- > Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
 - > Eliminer le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la zone patient (< 2 m)
 - > Conserver le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles
-

Lit et literie

- > Utiliser les sacs à linge usuels
- > Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre

-  Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :

-  Changer le lit et la literie
-

Environnement

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
-  Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
-  Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :

-  Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
 -  Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
 -  Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
 -  Trempage du rideau de la salle de bains
-

Déchets

-  Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal



Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
